

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAIS
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
URBANISME

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
**ACTES RELATIFS AU
DROIT
D'OCCUPATION OU
D'UTILISATION DES
SOLS**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
**Autorisation
d'Occupation
Temporaire : Aéro
Passion 421**

Présents : Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Laurent FRAISSE, Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL, Catherine PUIG, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Le nombre de
délégués en service
est de 68**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, René MERIC par Laurent FRAISSE.

**Convocation du
conseil
en date du
19 février 2020**

Procurations : Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Philippe GREFFIER, Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Hélène GIRAL à Nicole CATHALA, Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Anne HUMBLLOT à Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Excusés : Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER, Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER, Jean-François VERONIN MASSET.

**PAR PUBLICATION
LE**

Absents : Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

**PAR DELEGATION
LE**

Secrétaire de séance : Catherine PUIG.

Signature

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20170038 en date du 28 mars 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du domaine public sur l'aérodrome de Castelnaudary-Villeneuve à l'association "Les Ailes d'Autrefois" pour y construire un hangar destiné à la restauration d'avions anciens.

Après signature de l'AOT, l'association "Les Ailes d'Autrefois" a décidé de faire faire par un crédit bailleur un bâtiment à énergie renouvelable qui abriterait une atelier école de reconstruction d'avions anciens. Le crédit bailleur se rémunérant par la vente d'énergie ne demandera aucun loyer à l'association. Pour porter ce projet, il a été créé l'association "Aéro Passion 421".

Cette association a pour objet de favoriser, développer et promouvoir : « La conservation du patrimoine aéronautique, l'action événementielle, la restauration associative à thèmes, l'animation culturelle ». Elle prévoit statutairement d'accueillir l'association Les Ailes d'Autrefois.

Compte tenu des modifications substantielles du projet, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'annuler l'AOT existante avec l'association "Les Ailes d'Autrefois" et de signer une nouvelle AOT d'une durée de 32 ans avec l'association "Aéro Passion 421" en y intégrant l'opération de crédit-bail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à annuler l'AOT existante avec l'association "Les Ailes d'Autrefois" et de signer une nouvelle AOT d'une durée de 32 ans avec l'association "Aéro Passion 421" en y intégrant l'opération de crédit-bail ainsi tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 26 février 2020

Le Président,


Philippe GREFFIER